

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

L'An deux mille vingt, le 10 juillet à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Roland BOUVET, Irène CARRON, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sarah PINOT, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY, Manon WANTELLET

Était excusé : Sébastien SENIS (pouvoir à Jean Louis LANDAZ)

Etaient absents :

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série 2 du Sénat
 - ✓ Désignation des délégués aux commissions
 - ✓ Désignation des délégués aux EPCI
 - ✓ Création et nomination d'un conseiller délégué
 - ✓ Indemnité du Maire et des adjoints
 - ✓ Débit de tabac
 - ✓ Divers
-

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

1- Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série 2 du Sénat

En application du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, publié le 30 juin, le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020. A cet effet, et conformément aux instructions de la Préfecture, le vote pour désigner les délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants doit avoir lieu impérativement le 10 juillet 2020. Pour Chamoux, le conseil municipal doit élire 3 titulaires et 3 suppléants.

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. BOUVET Roland et VIOUDY Guy

M. VILLIERMET Fabrice et Mme WANTELLET Manon

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

Pour les délégués titulaires : M. Alexandre DALLA-MUTTA, M. Jean Louis LANDAZ, Mme Cécile DEBRION.

Pour les suppléants : M. Guy VIOUDY, M. Fabrice VILLIERMET, Mme Danièle THIABAUD.

2- Désignation des délégués aux commissions

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Nomme les délégués aux commissions municipales. (cf. tableau)

Nomme les délégués à la commission d'appel d'offres (cf. tableau)

Nomme les délégués à la CCID (cf. tableau)

3- Désignation des délégués aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale :

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité,

Nomme les délégués aux EPCI (cf. tableau)

4- Création et nomination d'un conseiller délégué :

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide la création un poste de conseiller municipal délégué à la vie des hameaux et à la gestion des espaces publics, sportifs, des salles, et des foires et marchés,
Nomme Mme Danièle THIABAUD à ce poste.**

5- Indemnités du Maire et des adjoints :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints.

Décision : Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention)

Approuve l'application du taux de 33 % de l'indice 1027 pour l'indemnité du Maire (1 283, 50€ brut).

Approuve l'application du taux de 10,70 % de l'indice 1027 pour les adjoints (416,16€ brut).

Approuve l'application du taux de 6,52% de l'indice 1027 pour le conseiller délégué (253,59 € brut).

6- Débit de tabac :

Les gérants actuels du bureau de tabac souhaitent faire valoir leurs droits à la retraite.

La commune réfléchit à une solution afin de ne pas perdre le débit de tabac.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition du fonds de commerce de débit de tabac/presse appartenant à Madame et Monsieur CHOQUET au prix de 150 000 €.

S'engage à financer cette acquisition sur les crédits de son budget municipal

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la conclusion du dossier

Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir entre la commune et les propriétaires actuels auprès de Me FLAVENS, ainsi que toutes les pièces afférentes.

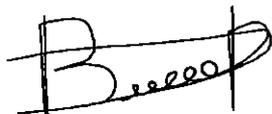
DIVERS

- Cérémonie du 14 juillet : Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie commémorative du 14 juillet n'aura pas lieu cette année. Un dépôt de gerbe sera tout de même effectué par la commune le jour-même.
- Lecture du courrier du comité du Souvenir Français, désignation d'un correspondant défense : Sarah PINOT

La séance est levée à 20h10.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 10 juillet 2020.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

